

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

EFFACEMENT DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE DU TERRIER AU GUE DU BEAU

Commune de Saint André sur Sèvre et La Forêt sur Sèvre

En application de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2019, il sera procédé **du lundi 20 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019 inclus**, soit pendant 19 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Saint André sur Sèvre et La Forêt sur Sèvre, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et à l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du même code pour l'effacement de l'ouvrage hydraulique du Terrier situé sur la Sèvre nantaise, au Gué du Beau, sur la commune de Saint André sur Sèvre.

La demande de l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise est constituée conformément au décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans les mairies de Saint André sur Sèvre et La Forêt sur Sèvre, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint André sur Sèvre, 4 rue Marie-Millasseau, 79380 Saint-André-sur-Sèvre, siège principal de l'enquête. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *Effacement de l'ouvrage du Terrier* » à l'adresse email suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation>)

M. Gilles RABAULT, retraité de la fonction publique d'État, désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- Lundi 20 mai 2019 de 9h30 à 12h30, à la mairie de Saint André sur Sèvre ;
- Mardi 28 mai 2019 de 9h30 à 12h30, à la mairie de La Forêt sur Sèvre ;
- Vendredi 7 juin 2019 de 15h00 à 18h00, à la mairie de Saint André sur Sèvre.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture - Service de Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement – pendant les heures d'ouverture au public, de 8h30 à 17h00. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

En outre, cet avis, ainsi que le dossier d'enquête publique, seront publiés sur le site Internet des services de l'État des Deux-Sèvres précité.

A l'issue du délai de 30 jours suivant la date de clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public dans les mairies de Saint André sur Sèvre et La Forêt sur Sèvre, ainsi qu'au pôle environnement de la Préfecture des Deux-Sèvres (05.49.08.69.52) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État des Deux-Sèvres précité.

Le Préfet des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour prendre la décision d'accorder ou non la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du même code.

Des informations pourront être demandées auprès de l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise - Moulin de Nid d'Oie - 10 bis route de Nid d'Oie - CS 49405 - 44194 CLISSON Cedex (M. CATALA/mcatala@sevre-nantaise.com/02 51 80 09 51).